



ROËZÉ SUR SARTHE

ARRETÉ

64-2026

AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE Vide-maison – 10 impasse du Pin : dimanche 28 juin 2026

Le Maire de ROËZÉ SUR SARTHE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de Commerce notamment ses articles L310-1 à L310-9,
- Vu le Code Pénal notamment ses articles 321-7 et R321-9 à R321-12,
- Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,
- Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,
- Vu la demande en date du 11 juin 2026,
- Considérant que le vide-maison du dimanche 28 juin 2026 organisé par Madame Jennifer COLIN au 10 impasse du Pin comprend la vente d'objets divers (vêtements, jouets, électroménager...) et à ce titre un arrêté autorisant la vente au déballage doit être réalisé,

ARRETE

ARTICLE 1 – AUTORISATION :

Le Maire autorise la vente au déballage le **dimanche 28 juin 2026 de 09h00 à 18h00** pour le « vide-maison » organisé par Madame Jennifer COLIN au 10 impasse du Pin.

ARTICLE 2 – VENTE :

Madame Jennifer COLIN s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITE :

La gendarmerie de La Suze sur Sarthe, le maire de la commune de Roëzé sur Sarthe et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à ROËZÉ SUR SARTHE, le 11 juin 2026

Monsieur le Maire

Christophe BERTRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Acte publié et Affiché le : 11/06/2026

Acte Diffusé à : Gendarmerie nationale- brigade de la Suze, Madame Jennifer COLIN

Commune de Roëzé-sur-Sarthe

15, rue de la Mairie
72210 Roëzé-sur-Sarthe

tél. 0243772622
mairie-roeze@wanadoo.fr